



Fiche bibliographique n°5 : Les jeunes sans domicile¹

Résumé : *Les statistiques dessinent le portrait d'un jeune homme d'origine modeste et faiblement qualifié. Néanmoins, les jeunes qui se retrouvent sans domicile ne constituent pas un groupe social homogène. Leurs trajectoires et leurs modes de vie diffèrent selon qu'ils sont mineurs ou majeurs, français ou étrangers, fugueurs ou enfants placés, et selon l'usage qu'ils font des services d'aide et des ressources dont ils disposent. Tous ne ressemblent donc pas à l'image la plus répandue, celle des « zonards », ces jeunes regroupés près des gares et accompagnés de chiens, qui refusent les centres d'hébergement. Le phénomène des jeunes sans-domicile soulève plus particulièrement deux questions : celle du vide institutionnel pour ceux qui ne bénéficient plus de l'aide sociale à l'enfance, et pas encore des dispositifs pour les adultes (comme le RMI) ; et celle de la fréquentation des services d'aide et de leur éventuelle inadaptation aux besoins de ces jeunes.*

Selon l'Enquête Insee 2001, 20% des sans-domicile aidés ont entre 18 et 24 ans². Ce chiffre donne un ordre de grandeur du phénomène d'errance des jeunes, mais il doit être interprété avec précaution. D'une part, certains mineurs – non comptabilisés ici par l'Insee – souffrent aussi de l'exclusion liée au logement, qu'ils soient en fugue ou avec leurs parents. D'autre part, il faut tenir compte du fait que d'après les acteurs de terrain, des jeunes de cette classe d'âge n'utiliseraient pas les services d'aide – qui sont à la base de l'enquête Insee – favorisant un réseau de solidarité spécifique (manche, squats,...). Dès lors, le rajeunissement parfois évoqué de la population sans-domicile³ pose la question de savoir si cette augmentation n'est pas due au fait que les jeunes entretiennent davantage de relations avec les institutions.

La catégorie « jeunes sans domicile » fait suite, en France, à celle des « jeunes non scolarisés », des « jeunes en difficulté » et précède celle des « jeunes en risque d'exclusion ». Plus généralement nommés « enfants de la rue », « jeunes errants », « mineurs isolés », ou encore « nomades du vide » et « zonards », « routards » et « *travellers* », ces jeunes, pas plus que leurs aînés, ne représentent un groupe social homogène⁴. La jeunesse n'est pas un état

¹ Cette fiche s'appuie largement sur la revue de la littérature établie par Jean-Marie Firdion en 2000 : Firdion J.-M., « Une revue de la littérature sur les jeunes sans domicile », *Recherches et Prévisions*, 60, 2000, pp. 79-109.

² Brousse C., *Économie et Statistique*, 2006, tableau 1 : les principales caractéristiques des sans-domicile aidés et des occupants de logement ordinaire. Se reporter à la Fiche n°1 pour comprendre les limites et enjeux de la définition proposée par l'enquête Insee 2001.

³ Véronique Mougin reprend les chiffres du Samu social de Paris selon lesquels 2% des hébergés ont entre 18 et 25 ans en 1999 contre 18% en 2005 (Mougin V., *Les SDF*, Le Cavalier bleu, 2005).

⁴ Jacques Guillou semble être à cet égard le seul à considérer que « les jeunes SDF peuvent apparaître comme une sous-catégorie opératoire rendant compte, à sa manière, de l'évolution de la jeunesse » et à « affirmer la spécificité de la sous-catégorie jeunes SDF face à l'ensemble de la jeunesse », Guillou J., *Les jeunes sans domicile fixe et la rue ou « au bout d'être énervé »*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 39.

mais une « période de transition au sein d'un processus social »⁵ qui conduit à l'âge adulte et à l'indépendance et l'autonomie. En ce sens, les jeunes sans-domicile ont comme caractéristique commune d'être confrontés à des difficultés au moment de cette période marquée par la recherche identitaire.

La littérature anglo-saxonne propose plusieurs typologies⁶ selon la classe d'âge (en particulier la distinction mineur/majeur), et la situation à l'égard du logement et de la famille. Apparaissent alors des sous-groupes tels que :

- les **mineurs fugueurs** (*runaways*) éloignés de leur domicile (familial ou institutionnel) sans l'autorisation de la personne qui en a la garde ;
- les **jeunes rejetés par leur famille** (*throwaways*) ;
- les **jeunes majeurs dépourvus d'un logement autonome stable** (*homeless youth, street youth*), au sein desquels les britanniques différencient les sans-foyer qui n'ont pas de domicile fixe ni de logement permanent mais un toit temporaire (comme les *bed and breakfast hostels*) et les jeunes à la rue (*roughsleepers*) qui alternent des solutions d'hébergement précaire et la rue ;
- les **jeunes se trouvant au sein d'une famille elle-même sans domicile**.

Les canadiens ajoutent les **jeunes qui quittent leur famille faute de moyens financiers** (*forsaker*) et les **jeunes qui cherchent l'aventure** (*running to*). Cette dernière catégorie se rapproche de la désignation française de jeunes errants (notamment les « routards » et les jeunes présents dans les festivals l'été, que François Chobeaux nomme les « zonards »).

Enfin, les « **mineurs isolés étrangers** » apparaissent officiellement en 2001 en France pour distinguer les jeunes immigrés se retrouvant à la rue en arrivant en France des jeunes errants français.

En France, la tranche d'âge généralement retenue (encadré n°1) est celle de 16-24 ans : 16 ans correspond à la fin de la scolarité obligatoire et 25 ans donne droit au RMI.

Caractéristiques socio-démographiques

Encadré n°1 : Méthodologie de l'enquête Ined 1998 auprès des « jeunes sans domicile ou en situation précaire »

C'est une enquête expérimentale réalisée en février-mars 1998 auprès de 461 personnes de 16 à 24 ans utilisant divers services et lieux d'accueil destinés aux personnes en grande difficulté. L'échantillon est représentatif de la population concernée à Paris et dans la première couronne.

A notre connaissance, cette étude n'a pas été reproduite jusqu'à aujourd'hui.

Majoritairement des hommes

Selon l'enquête Ined 1998, 63% des jeunes sans-domicile aidés sont des hommes. Cette différence entre les sexes est néanmoins moins importante que dans la population générale sans-domicile. En revanche, il y a autant de garçons que de filles parmi les jeunes fugueurs⁷.

⁵ Firdion J-M., *op. cit.*, p. 80.

⁶ Firdion J-M., *op. cit.*

⁷ Askevis M., « La fugue, des fugueurs. De l'approche clinique à l'approche épidémiologique », mémoire de DEA Psychopathologie fondamentale et psychanalyse, sous la dir. de Gutton P. et Birraux A., Université Paris-VII-Denis Diderot, Paris, 1995 ; Choquet M. et Choquet Y., « Fugue à l'adolescence : approche épidémiologique », *Adolescence*, 23, 1994.

Plusieurs hypothèses sont avancées pour expliquer cette proportion masculine plus importante chez les jeunes sans-domicile.

Premièrement, il s'exerce une forte pression sociale sur les femmes pour qu'elles ne tombent pas à la rue. Face aux risques bien réels que sont la violence à la rue et la prostitution, l'errance féminine est associée à la perte de respectabilité et reste moralement très fortement condamnée⁸. En revanche, le vagabondage du jeune homme est davantage perçu comme un voyage initiatique (le « grand tour ») qui renvoie à des valeurs positives d'aventure, de liberté, de découverte. L'errance n'est donc pas perçue de la même façon par le jeune et sa famille, selon qu'il s'agit d'un garçon ou d'une fille⁹.

Deuxièmement, le comportement des jeunes femmes (moindre importance des phénomènes de toxicomanie, d'alcoolisme et de délinquance) les préserve davantage d'une expulsion de leur milieu familial¹⁰.

Troisièmement, les jeunes femmes sont mieux protégées, à la fois par les dispositifs institutionnels (en raison souvent de la présence d'enfants ou pour le suivi de leur maternité), et par les réseaux sociaux (le mode de logement « dans la famille ou chez des amis » semble être utilisé plus fréquemment par les personnes de sexe féminin)¹¹.

Une origine sociale modeste

L'enquête Ined de 1998 révèle que plus de la moitié des jeunes sans-domicile déclarent avoir un père ouvrier (contre un tiers des jeunes disposant d'un logement en Ile-de-France) et un quart ont une mère sans profession (contre un dixième). L'origine sociale modeste des jeunes sans-domicile indique donc que leur situation d'exclusion face au logement relève davantage d'un phénomène de « pauvreté héritée », « pauvreté structurelle » qui se reproduit de générations en générations, plutôt que d'une situation qui s'abat subitement sur des personnes qui se croyaient à l'abri de ce problème, ce que l'on nomme « nouvelle pauvreté » dans le débat social. En d'autres termes, l'origine sociale modeste est un facteur à risque au fait de se retrouver sans domicile pour un jeune.

Une faible qualification

L'enquête Ined 1998 met en évidence le faible niveau de diplôme des jeunes sans-domicile, dont la moitié est en situation d'échec scolaire, c'est-à-dire qu'ils sortent sans diplôme de l'école (contre 10% des jeunes disposant d'un logement en Ile-de-France).

Seulement 15% sont encore en cours d'études (contre 60% des jeunes disposant d'un logement en Ile-de-France). Ce sont généralement des jeunes filles : leur scolarité est rendue possible par un hébergement dans des foyers de longue durée.

Un déracinement géographique et culturel

38% des jeunes enquêtés par l'Ined en 1998 sont nés à l'étranger (contre 12% des jeunes disposant d'un logement en Ile-de-France), 61% ont un père né à l'étranger, 51% une mère née à l'étranger.

⁸ Laé J-F. et Murard N., « Célibataire à la rue », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 113, 1996.

⁹ Perrot M., Birraux A., Goldberg F. et Gutton P., « Le chevalier errant comme figure valorisante de l'errance », *Adolescence*, 23, 1994.

¹⁰ Soulié C., « Le classement des sans-abri », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 118, 1997.

¹¹ Marpsat M., « Un avantage sous contrainte. Le risque moindre pour les femmes de se trouver sans abri », *Population*, 54 (6), 1999, pp. 885-932.

Tableau n°1 : Comparaison entre les jeunes sans domicile ou en situation précaire et ceux disposant d'un logement en Ile-de-France

	Jeunes sans domicile	Jeunes résidant en Ile-de-France
	Aux 16 ans du jeune	A la fin des études initiales du jeune
Profession du père (en %)		
Agriculteur exploitant	3	ε
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	16	10
Cadre, profession intellectuelle supérieure	10	25
Profession intermédiaire	10	19
Employé	14	17
Ouvrier	48	29
<i>Effectif ayant répondu</i>	368	3 157
Diplôme le plus élevé du jeune (en %)		
Aucun diplôme (1)	52	10
BEPC seul	7	4
CAP, BEP ou assimilé (y compris avec BEPC)	16	9
Bac, brevet professionnel	8	9
Diplôme supérieur au bac	2	8
En cours d'études	15	59
<i>Effectif</i>	461	2 983
Lieu de naissance du jeune (en %)		
France	62	88
<i>dont : Métropole</i>	<i>56</i>	<i>86</i>
<i>DOM-TOM</i>	<i>6</i>	<i>2</i>
Etranger	38	12
Ensemble	100	100

Sources : enquête INED sur les jeunes sans domicile et en situation précaire, 1998 ; enquête INSEE sur l'emploi, 1998. Les résultats de l'enquête sur l'emploi sont calculés en tenant compte de la structure par âge et sexe de l'enquête de l'INED.

Champ de l'enquête INSEE sur l'emploi : jeunes de 16 ans à 24 ans vivant en Ile-de-France en logement « ordinaire » au sens de l'INSEE (en particulier, hors ménages collectifs), quel que soit leur lien avec la personne de référence du ménage (personne de référence, conjoint, enfant,...).

(1) Parmi lesquels 1 % jamais scolarisés, ceux ayant un diplôme non reconnu par l'Education nationale (certificat de fin de stage, brevet de secouriste,...), soit un peu plus de 2 %, et ceux ayant un certificat de fin de scolarité.

Lecture du tableau : sur 100 jeunes en situation précaire ayant donné la profession de leur père, 14 avaient un père employé lorsqu'ils avaient 16 ans ; ε = pourcentage inférieur à 1,5.

Les trajectoires conduisant à l'exclusion liée au logement

A la fin des années 1990, les itinéraires des jeunes sans-domicile étaient encore mal connus¹², mais les enquêtes tant quantitatives que qualitatives qui se sont développées par la suite ont permis d'améliorer en partie la compréhension de ce phénomène : comment un jeune se retrouve-t-il sans domicile ?

L'analyse de la trajectoire ayant conduit certains jeunes à cette situation permet une approche dynamique de l'errance. Les études s'attachent à retracer la trajectoire objective, qui se fonde sur les institutions rencontrées, marqueurs de statut (prisons, services d'aide,...),

¹² Pichon P., « Premiers travaux sociologiques et ethnographiques français à propos des sans domicile fixe » in Firdion, J-M., Marpsat M., *La rue et le foyer*, Ined, 2000.

et/ou la trajectoire subjective, révélée par le discours du jeune sur son expérience et par celui de ses référents, « selon l'action de l'individu, sa recherche d'identité et le regard que porte son environnement sur lui »¹³.

Le poids des événements vécus pendant l'enfance

Un aspect important est le poids du contexte familial et des événements vécus pendant l'enfance et l'adolescence : le placement, les violences familiales, le décès précoce ou la maladie grave d'un des parents, les difficultés financières de la famille d'origine augmentent le risque de devenir sans domicile pour le jeune. Ces événements biographiques influent également sur la situation présente des personnes sans domicile : ne pas avoir d'emploi, subir des agressions, peu recourir aux services d'aide¹⁴, avoir une faible estime de soi une consommation abusive d'alcool et de drogues.

Trois itinéraires des jeunes se dégagent selon la fréquence des événements graves survenus pendant l'enfance¹⁵, même s'il est toujours difficile de tracer une démarcation nette entre des sous-catégories de jeunes sans domicile :

- Ceux qui ont migré pour des raisons économiques ou politiques : ce sont généralement des hommes qui vivaient à l'étranger et qui ont quitté leurs parents après 16 ans ;
- Ceux qui quittent tardivement le domicile parental : ce sont généralement des garçons et des filles qui vivaient en France et qui ont quitté leurs parents après 16 ans. Ils sont souvent « mis à la porte » pour des raisons économiques ;
- Ceux qui quittent le domicile parental avant 16 ans : il s'agit des enfants placés et ayant fugué.

Tableau n° 2 : Fréquence de quelques événements marquants (en%)

Événement	Hommes	Femmes
• Les parents ne s'entendaient pas, avaient de graves disputes	43	47
• A subi de mauvais traitements dans son enfance	38	47
• A été confié à la DDASS, à l'Assistance publique	27	39
• A fait une (des) fugue(s) <i>dont : plusieurs fois</i>	46 29	57 33
• A fait une (des) tentative(s) de suicide <i>dont : plusieurs fois</i>	24 14	40 16
• A fait de la prison <i>dont : plusieurs fois</i>	20 8	3 ε

Source : enquête Ined sur les jeunes sans domicile ou en situation précaire, 1998.

L'influence du placement

¹³ Aubré L., Wallez P., « Les jeunes en situation d'errance » in Ballet D., *Les SDF. Visibles, proches, citoyens*, PUF, Paris, 2005, pp. 51-64, p. 52.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Marpsat M., Firdion, J-M, Meron M., « Le passé difficile des jeunes sans domicile », *Population et Sociétés*, 363, 2000.

Les jeunes qui ont été placés sont sur-représentés chez les sans-domicile¹⁶ : ils représentent 23% des sans-domicile aidés de l'enquête Insee de 2001 (contre 2% dans la population générale logée), et 35% des 18-24 ans enquêtés. Le même phénomène est observable aux Etats-Unis, au Canada et au Royaume-Uni.

En France, 18 ans marque la fin de la prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (éventuellement l'allocation Jeunes majeurs peut-être octroyée entre 18 et 21 ans) et 25 ans donne le droit de bénéficier du RMI : il en résulte une **difficulté de ces jeunes à accéder à une autonomie financière et économique à l'issue des prises en charge possibles dans le cadre des dispositifs pour les personnes mineures et dans l'attente de ceux pour les adultes**. Une récente étude sur les jeunes sans domicile à Rennes souligne les difficultés d'accès au logement des jeunes sans ressource qui se retrouvent sans domicile de façon durable (plus de la moitié des jeunes enquêtés sont dans cette situation depuis plus d'un an)¹⁷.

Généralement, la période de passage à l'âge adulte est liée à une sollicitation forte de la famille. Comment aider les jeunes adultes dépourvus de ce réseau familial à accéder à l'autonomie ? En termes de prévention de l'exclusion liée au logement chez les jeunes, se pose donc la **question de la complémentarité entre la solidarité familiale et la solidarité institutionnelle**, et particulièrement du prolongement des institutions destinées aux mineurs.

Les tentatives de suicides, les fugues et le passage par la prison

L'enquête Ined de 1998 met en évidence la **fréquence des tentatives de suicide, fugues et passage par la prison des jeunes enquêtés** (tableau 2) : 30 % ont déjà fait au moins une tentative de suicide (15 % ont fait des tentatives multiples), 50 % ont déjà fait au moins une fugue (30 % plusieurs), 14 % ont connu la prison (5 % à plusieurs reprises).

Ces événements se cumulent partiellement : parmi ceux qui ont fait au moins une fugue, 16 % ont connu la prison contre 11 % des autres, et 44 % ont fait une tentative de suicide contre 16 % des autres. Et 22 % de ceux qui ont fait une tentative de suicide ont connu la prison, contre 10 % des autres.

Selon les trajectoires des jeunes, ces événements ont plus ou moins d'importance. Ainsi, les tentatives de suicides et de fugues sont plus fréquentes chez les jeunes qui quittent leurs parents avant 16 ans – ils expriment des souffrances psychologiques difficiles à surmonter – que chez les autres jeunes, notamment par rapport aux jeunes migrants.

Le poids des variables structurelles

L'absence d'un emploi stable et la rareté des logements bon marché constituent des obstacles majeurs pour l'accès à l'indépendance des jeunes quittant leur famille.

Mode de vie

Les jeunes sans-domicile combinent les différentes ressources qui sont à leur portée – les services d'aide aux critères de sélection plus ou moins contraignants, les réseaux sociaux et familiaux, le travail, la « débrouille » - selon les atouts différents dont ils disposent ou non – diplômes, habitude de la fréquentation des travailleurs sociaux en raison d'une « carrière

¹⁶ Firdion J-M., « Influence des événements de jeunesse et héritage social au sein de la population des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile », *Economie et Statistique*, 2006, pp. 85-114.

¹⁷ Association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale, *Personnes à la rue à Rennes. Etude sur les sans domicile fixe*, novembre 2005, pp. 32 et 33.

institutionnelle » amorcée avec le placement pendant l'enfance, liens familiaux et amicaux mobilisables, papiers en règles...

Pour Michel Giraud, qui a fait une socioanalyse des jeunes de 18-25 ans d'un centre d'hébergement temporaire gratuit pour jeunes adultes en banlieue lyonnaise¹⁸, ces jeunes se définissent par le fait qu'ils ne sont pas « entrés dans le monde des sans-domicile », mais qu'ils en sont plutôt sur le seuil. Par conséquent, leur mode de vie se caractérise par le déploiement de toutes leurs forces dans l'objectif, pas nécessairement conscient ni exprimable mais néanmoins prégnant – parfois depuis l'enfance, même si à des degrés divers selon les jeunes – de satisfaire leur besoin de « survie sociale » : « le travail de réalisation sociale et spatiale de leur personne monopolise la presque totalité de la vitalité de certains résidents »¹⁹. L'activité consacrée à la subsistance matérielle apparaît dès lors secondaire. C'est pour l'auteur « un des facteurs décisifs de leurs difficultés à devenir matériellement autonomes lors de leur entrée dans la vie adulte »²⁰, et de l'incompréhension réciproque entre ces jeunes et les travailleurs sociaux qui leur proposent de s'insérer, de penser d'abord à l'obtention de ressources matérielles durables pour assurer leur « survie physique ».

Les ressources financières

Tableau n°3 : Types de ressources financières citées selon le sexe et l'âge (en%)

Types de ressources	Ressource citée				
	Ensemble	16-20 ans	21-24 ans	Hommes	Femmes
Pas de ressources	18	16	20	22	10
Travail	37	33	40	39	34
· emploi régulier à temps complet ou partiel	24	23	25	24	25
· travail à la journée ou pour quelques heures, vente d'objets	14	11	17	17	9
Pensions, allocations...	10	6	13	8	13
Dons	42	56	32	36	53
· par des personnes dans la rue	5	ε	8	7	ε
· par un organisme, une association	29	46	16	19	47
· par le père ou la mère	5	5	6	6	5
· par d'autres membres de la famille, le conjoint ou ex-conjoint, des amis	12	13	12	13	10
Autres sources de revenus (1)	11	8	13	11	10
Effectif ayant répondu	460	193	267	289	171

Source : Enquête Ined sur les jeunes sans domicile et en situation précaire, 1998.

(1) Dont revenus du conjoint avec lequel on vit, économies faites antérieurement, activités illégales, prostitution....

Les chiffres ne sont pas additifs car les enquêtés pouvaient donner plusieurs réponses.

L'enquête Ined de 1998 souligne que seulement 18% des enquêtés déclarent ne pas avoir de ressources financières²¹(tableau 3).

¹⁸ Giraud M., *Le jeune SDF. Socioanalyse de la précarité*, Paris, L'Harmattan, 2004.

¹⁹ Ibid, p. 324.

²⁰ Ibid, p. 324.

²¹ Marpsat M., Firdion J-M., « Les ressources des jeunes sans domicile et en situation précaire », *Recherches et Prévisions*, 65, 2001, pp. 91-112.

Les **allocations ne concernent que 10% de ces jeunes** et ne représentent la ressource principale dans le mois écoulé que pour 7% de ces bénéficiaires. Elles correspondent généralement aux charges de famille pour les femmes, et au chômage pour les hommes et les plus âgés. L'aide aux jeunes majeurs est perçue par 7% des jeunes au moment de l'enquête, et 6% déclarent en avoir bénéficié autrefois.

Les **aides financières des associations** constituent une autre source de revenu plus ou moins régulière, **pour un tiers des jeunes**. En revanche, il est intéressant de noter que l'aide financière des parents est extrêmement faible.

Un quart des enquêtés occupent alors un emploi régulier à temps complet ou partiel : 24% des garçons et 25% des filles. Les garçons ont surtout des stages et des contrats aidés, des contrats à durée déterminée – y compris le travail saisonnier – et des contrats emploi solidarité. Les filles ont plus fréquemment des contrats à durée indéterminée et des contrats d'apprentissage. Comme pour les jeunes logés, les filles travaillent davantage à temps partiel que les garçons (1,6 fois plus pour les sans-domicile et 1,5 fois plus dans la population logée) mais à un degré moindre. La structure par âge en est l'explication principale : les filles sont globalement plus jeunes (donc moins diplômées) que les garçons.

Les jeunes interrogés par l'enquête Ined de 1998 ne sont donc pas coupés de l'emploi puisque 80% en ont exercé un. Il ressort également de cette étude que **la situation des jeunes sans-domicile face au marché de l'emploi est très proche de celle des jeunes de milieux défavorisés ou pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance** (en institution ou en famille d'accueil), dont on sait que la faible qualification, le stigmate lié au lieu de résidence, et une offre de plus en plus réduite d'emplois au niveau ouvrier non qualifié, conduisent à d'importantes difficultés d'insertion économique²².

Enfin, la « débrouille » permet de survivre grâce à des activités plus ou moins licites : petits boulots de toutes sortes, manche « à l'argent » ou alimentaire, délinquance (vol ou drogue...). Les mineurs étrangers (encadré n°2) et les « zonards » (encadré n°3) refusent de devenir « clochards ». Mais tandis que les premiers se refusent à mendier, la manche est pour les seconds un moyen de s'en sortir. En effet, selon Marine Vassort, la mendicité occupe la place la plus basse dans l'échelle économique des activités de rue des « mineurs étrangers » qui préfèrent la délinquance considérée comme une activité « autonome »²³.

Encadré n°2 : Les mineurs étrangers²⁴

Le phénomène des mineurs étrangers est récent en Europe et encore mal appréhendé.

Un dispositif expérimental de prise en charge des « mineurs isolés étrangers » (MIE) sans-domicile à Paris a été mis en place en 2002, sous l'égide de Dominique Versini, secrétaire d'Etat chargée de la Lutte contre la précarité et l'exclusion. Depuis 2005, le budget qui lui est consacré représente environ 2 700 000 euros.

D'après la DASS de Paris, ces jeunes ont le même profil depuis plusieurs années : de sexe masculin pour 80% d'entre eux, âgés de plus de 16 ans pour les deux-tiers, ils ont connu des trajectoires

²² Gautié J., « Insertion professionnelle et chômage des jeunes en France », *Regards sur l'actualité*, 233, 1997 ; Gazier B., *Pauvreté, entreprises et politiques de l'emploi*, in « La pauvreté en France aujourd'hui. Formes multiples et éléments communs », Actes de la journée d'Etude du 28 mai 1996, CERC-Association, Paris, 1996 ; Bauer D., Dubechot P. et Legros M., *Le temps de l'établissement : des difficultés de l'adolescence aux insertions du jeune adulte*, collection des rapports, n° 135, CREDOC, Paris, 1993,; Bassuk E-L., Buckner J., Weinreb L., Browne A., Bassuk S., Dawson R. et Perloff J., « Homelessness in Female-Headed Families : Childhood and Adult Risk and Protective Factors », *American Journal of Public Health*, 87 (2), 1997.; Commissariat général du Plan, « L'insertion des jeunes en difficulté », Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques, rapport de l'instance d'évaluation, Paris, 1993.

²³ Vassort M., « J'habite pas je suis partout. Les jeunes errants à Marseille, une question politique » in *Espaces et société*, 116-117, 2004, pp. 79-92.

²⁴ Vassort M., *op. cit.*

migratoires diverses (principalement originaire de Roumanie, d'Afrique subsaharienne, et aujourd'hui majoritairement d'Asie méridionale, en particulier d'Afghanistan).

A Paris, les associations repèrent environ un millier de MIE par an, et les deux tiers sont suivis. Finalement, un tiers sera mis à l'abri dont la moitié (c'est-à-dire un sixième des MIE repérés) est orientée vers l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Néanmoins, en l'absence de statut juridique concernant leur prise en charge, et en raison des difficultés de coordination entre les autorités administratives (DASS de Paris, l'ASE) et les autorités judiciaires (parquet des mineurs et tribunal pour enfants) affectant l'orientation des mineurs vers l'ASE dans des délais adaptés, la mise à l'abri se transforme en un accueil de moyen voire long séjour (deux mois en moyenne).

Pour Marine Vassort, les difficultés structurelles que peuvent rencontrer les dispositifs de prise en charge des mineurs étrangers sans-domicile résultent d'une question politique : « cette nouvelle figure est aujourd'hui révélatrice de paradoxes politiques. Elle allie les contraires : devoir de protection et impossible intégration ; visibilité urbaine croissante et invisibilité liée à l'absence d'évaluation ; obligation de prise en charge et échec de la sortie des dispositifs, comme insuffisance des moyens éducatifs »²⁵. « L'obstacle essentiel est l'orientation des mineurs étrangers après l'urgence. La question de leur sortie du dispositif de protection de l'enfance demeure préoccupante. Deux types de sorties se distinguent : les sorties « positives », telles la prise en charge dans une famille d'accueil, l'orientation dans un lieu de vie, l'obtention de la nationalité ou d'un permis de séjour ou la restauration de liens avec la famille ; des sorties « négatives » tels la fugue, l'incarcération, le retour à la rue et à la clandestinité... »²⁶. Riccardo Lucchini ajoute que généralement, la « carrière d'enfant des rues » s'achève à la majorité pénale, qui marque la fin de la tolérance sociale et des programmes d'assistance²⁷.

Encadré n°3 : Les « zonards »

Dans l'imaginaire collectif, parler des jeunes à la rue, c'est souvent penser aux « jeunes errants » qui vivent en groupe près des gares, accompagnés de leurs chiens, d'alcool et de « joints ». C'est d'ailleurs avec cette image à l'appui que les arrêtés municipaux anti-mendicité se sont multipliés dans les années 1990²⁸, en particulier dans les villes organisatrices de festivals, fortement attractives pour ce type de population.

François Chobeaux a dressé un tableau de ces « zonards »²⁹ : ils sont âgés de 16 à 30 ans, garçons (85% des utilisateurs des services d'hébergement des festivals sont des hommes), originaires de petites villes de province ou de bourgs péri-urbains, français dans la quasi-totalité et de père ouvrier ou employé.

Leur errance est saisonnière puisqu'« ils se stabilisent en l'approche de la mauvaise saison en rejoignant alors un lieu fixe » (p. 21). Ils se déplacent en petit groupe mais la « communauté zonarde », constamment mise en avant ne présente pas de véritable solidarité et le groupe n'est pas structuré et reste éphémère.

Ils rejettent la clochardisation et se définissent plutôt comme « zonards », revendiquant un « style et une éthique de vie qu'ils disent avoir consciemment choisis dans une recherche de liberté et de convivialité pour mettre leurs actes en accord avec leur pensée et leur analyse sociale » (p. 22). Mais leur errance relève davantage selon l'auteur d'une « fuite permanente, douloureuse et désespérée, d'une souffrance individuelle impossible à gérer et à dépasser, que par la mise en acte du choix d'un mode de vie épanouissant fait d'hédonisme, de convivialité inventive et de liberté » (p. 23). Leur départ définitif du domicile parental est l'« aboutissement d'un long processus de désocialisation » (p. 32) que l'auteur explique en partie par le déficit de prévention dans les villes de province dont ils sont originaires (« si l'attention et la prise en compte des élèves sortant de la norme sont en progrès dans les centres urbains, un retard évident pèse dans d'autres lieux et sur d'autres pratiques » (p. 78), qui

²⁵ Vassort M., *op. cit.*, p. 79.

²⁶ Ibid, p. 91.

²⁷ Lucchini R., *Enfant de la rue. Identité, sociabilité, drogue*, Editions Droz, Genève, Paris, 1996.

²⁸ Damon J., *La question SDF*, PUF, Paris, 2002.

²⁹ Chobeaux F., *op. cit.*

engendre chez le jeune des difficultés à trouver un « autre pair en souffrance à la recherche d'un même type de relations », l'empêchant « de vivre [son] mal-être de façon locale et sédentaire » (p. 28) contrairement aux jeunes des cités.

Leur mode de vie se caractérise avant tout par une consommation massive de produits toxiques et d'alcool : « la vie de la zone est régie par la recherche et le besoin permanent d'argent, par la recherche d'un état psychique second lié à l'utilisation de substances toxiques de tout sorte, par l'incertitude de ce que seront l'heure qui suit et le lendemain, et par des illusions sur ce qu'est la réalité sociale extérieure » (p. 37) Leurs ressources proviennent de diverses formes de petit travail légal (tressage de cheveux, tatouage, jonglage, vente à l'unité de canettes de bières et boissons diverses), de « débrouille » d'auto organisation (vente de petite quantité de stupéfiants ou illicites ; la manche « à l'argent » et alimentaire ; vols en magasins pour usage personnel ; prostitution féminine) et, pour une minorité, de vente en grande quantité de produits toxiques ou de petite délinquance urbaine.

Cette population est maintenant bien connue. Les réponses techniques portant sur l'organisation provisoire de leur accueil en périodes de festivals sont « fiables et transférables à d'autres lieux festivaliers ». Néanmoins, François Chobeaux souligne le manque de coordination des modes de traitement et de prévention à leur égard.

Représentant des milliers de jeunes dans les années 1990, ce phénomène est aujourd'hui en recomposition. Djemila Zeneidi-Henry avance l'hypothèse d'une modification depuis 2003 de la géographie des sans-abri : les jeunes errants, en particulier, « disparaissent » des festivals estivaux : « aujourd'hui, ils ne sont plus là où on les attend »³⁰.

L'utilisation des services d'aide

Plusieurs études décrivent « **la valse hésitante incessante** » du jeune sans-domicile à l'égard des institutions, et notamment l'alternance entre l'errance et l'utilisation des services d'aide³¹. Néanmoins, l'enquête Ined révèle que 70% des jeunes déclarent rencontrer « régulièrement » un travailleur social, et environ 18% affirment n'en avoir jamais vu.

Ainsi, près de **80% des jeunes enquêtés par l'Ined sont hébergés par un centre d'urgence, de longue durée ou dans un hôtel payé par une association** (tableau 4). Un peu moins de la moitié des 18-24 ans interrogés a fait appel au moins une fois au Samu social. Ces résultats invitent à penser que les services d'hébergement occupent une place importante dans la vie de ces jeunes³². Ces résultats semblent nuancer l'idée très répandue de la réticence des jeunes sans-domicile à utiliser les services d'aide. Néanmoins, rappelons que cette enquête de l'Ined a été menée auprès des utilisateurs des services d'aide, et peut par conséquent exclure du champ de l'enquête ceux qui n'y ont jamais recours.

Des études³³ montrent que certains jeunes ne souhaitent pas dormir dans les centres d'hébergement. Soit parce qu'ils ne désirent pas s'isoler de leur groupe d'appartenance et préfèrent donc dormir dans un squat. Ou bien parce qu'ex-enfant de la DDASS, ils sont désormais allergiques au logement collectif. Soit tout simplement parce qu'ils en sont exclus en raison de leur âge (les mineurs en fugue), de leur situation légale (les jeunes étrangers sans papier ou les jeunes en délicatesse avec la justice), de troubles spécifiques (toxicomanes,

³⁰ Zeneidi-Henry D., « La visibilité des sans-domicile fixe, une mise à l'épreuve de l'écriture géographique », in Ballet *Les SDF. Visibles, proches, citoyens*, 2005, pp. 179-187, p. 181.

³¹ Chobeaux F., *Les Nomades du vide*, Actes Sud, 1996. Il reprend dans cet ouvrage son rapport de 1994 au ministère de la Jeunesse et des Sports et à la Délégation générale à la lutte contre la drogue et la toxicomanie : *Jeunes en errance et hébergements festivaliers*.

³² Firdion J-M., Marpsat M., *op. cit.*

³³ Firdion J-M., 2000, *op. cit.*

handicapés mentaux légers), de leur orientation sexuelle³⁴, ou de la présence d'animaux de compagnie (chien, chat,...) qui ne sont pas toujours tolérés dans ces structures.

Certains jeunes constituent un public fuyant, véritable défi pour les travailleurs sociaux, et posent la **question de l'inadaptation des services d'accueils et d'hébergement**.

Les « points d'accueil jeunes » créés en 1996 et devenus points d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) avaient pour objectif de toucher justement cette population jugée réticente aux services d'aide³⁵, même si sa stigmatisation peut en être la conséquence³⁶.

Selon François Chobeaux, l'accueil des jeunes lors des festivals grâce à l'installation de camping provisoire est une réponse appropriée aux besoins de ces utilisateurs intéressés par les prestations matérielles rapides, mais méfiants envers toute intervention éducative³⁷.

Enfin, la question de la visibilité des mineurs sans domicile reste posée puisque ceux qui refusent les services qui leur sont dédiés ne peuvent cacher longtemps leur âge dans les structures pour majeurs, et finissent par ne plus s'y rendre. Cependant, il semble que la plus grande partie des mineurs se retrouvent exclus du logement peu de temps avant leur majorité³⁸.

Tableau n°4 : Type d'hébergement, le jour de l'enquête, selon l'âge et le sexe (en %)

Type d'hébergement (1) (en % du total)	Ensemble	Hommes	Femmes	16-20 ans	21-24 ans
Hébergement de longue durée par un organisme, dont :	40	29	58	48	33
· appartement ou chambre dans foyer payés par une association, hôtel social	22	10	42	36	12
· CHRS insertion	17	18	16	13	21
Hébergement d'urgence par un organisme, dont :	28	32	21	25	30
· en CHRS	10	8	13	9	11
· hors CHRS	18	25	8	16	20
Hôtel de tourisme payé par une association	14	13	14	17	11
Hébergé par la famille élargie ou les amis	6	8	3	5	7
Autre (squat, espace public, autre chambre dans hôtel ou foyer...)	13	18	4	4	19
Total (sur les répondants)	100	100	100	100	100
Effectif ayant répondu	451	281	170	189	262

Source : enquête INED sur les jeunes sans domicile et en situation précaire, 1998.

(1) Seuls les principaux types d'hébergement sont détaillés. Certains résultats portent sur des effectifs très faibles et ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Une typologie des modes de vie

Selon l'usage des services, l'appel aux ressources privées, le passé du jeune et ses caractéristiques démographiques, des modes de vie différents des jeunes sans domicile apparaissent, que l'on peut classer en trois groupes (tableau n°5).

³⁴ Killeen D., « Symposium sur les "jeunes laissés pour compte". European Young Homelessness Group Symposium », rapport pour le Centre européen de la jeunesse, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1987.

³⁵ Firdion J-M., *op. cit.*

³⁶ Vachon J., « Errance des jeunes, Quelles réponses ? », *Actualités sociales hebdomadaires*, 2027, 1997.

³⁷ Chobeaux F., *op. cit.*

³⁸ Association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale, *op. cit.*, p. 34.

Tableau n°5 : Classification des jeunes sans domicile selon l'usage des services et l'appel aux ressources privées

	Groupe A	Groupe B	Groupe C	Ensemble
<i>Effectif non pondéré</i>	219	185	39	461
Descriptif rapide	Prise en charge de long terme	Appel aux structures et services d'urgence	Espace public, usage des services d'urgence hors hébergement	
Variables démographiques				
Femmes	54	21	7	37
16-18 ans	30	4	0	18
Nés à l'étranger	36	38	48	38
Eléments du passé				
DDASS	34	25	35	31
Tentative(s) de suicide	26	35	40	30
Fugue(s)	51	47	52	50
Prison	7	17	41	14
Viol(s)	11	16	14	14
Ressources (en %)				
Emploi régulier	30	17	ε	22
Emploi occasionnel	3	18	18	10
Dons d'une association	35	11	13	24
Don des parents	2	2	0	3
Dons d'amis	3	3	5	4
Dons dans la rue	0	0	27	3
Pas de ressources	10	27	17	18
Usage des services d'aide				
% ayant fait appel au Samu au moins une fois	23	66	51	42
Plus de 5 fois en accueil au cours du mois précédent	6	27	37	17
Ne voit jamais un travailleur social	5	26	48	18
Dort en centre de longue durée	77	6	ε	40
Dort en centre d'urgence	10	54	12	28
Squat ou abri	ε	0	57	6
Chez quelqu'un	0	10	0	6
Dîne dans le centre où dort	64	37	20	47
Dîne le soir dans une distribution gratuite (hors centre où dort)	5	30	72	21
Dispose d'une adresse	97	85	57	88
(dont lieu principal pour le groupe)	(dont 58 % dans le centre où réside)	(dont 54 % dans BAS ou association)	(dont 47 % dans BAS ou association)	(dont 30 % dans le centre où réside)

Source : enquête INED sur les jeunes sans domicile et en situation précaire, 1998.

Lecture du tableau : sur 100 jeunes de l'enquête INED placés par la classification automatique dans le premier groupe A, 54 sont des femmes. En gras, les valeurs supérieures au pourcentage moyen de l'ensemble des jeunes. BAS : Bureau d'aide sociale.

A la lecture du tableau n°5, il apparaît que les jeunes bénéficiant d'une certaine stabilité grâce à une prise en charge de long terme (groupe A) sont surtout des jeunes femmes, bénéficiant des ressources d'un travail ou de l'aide associative.

Les groupes B et C sont relativement proches, formés majoritairement par des jeunes hommes, non soutenus par leur famille ou leurs amis, et dormant dans des centres d'hébergement d'urgence, dans des squats ou dans la rue. Le groupe B présente une grande dépendance des institutions d'aide alors que le groupe C rassemble des personnes au

dénuement encore plus grand (ne pas avoir d'adresse, dormir dans l'espace public, très peu de ressources liées à un emploi,...)

La santé

Les problèmes de santé physique et mentale des jeunes³⁹ ont fait l'objet d'une attention particulière, notamment pour comprendre quelle était leur spécificité par rapport à la santé du reste de la population sans domicile. Des études comparent ainsi la morbidité des « jeunes » sans-domicile à celle des plus âgés (cinquante à soixante-cinq ans) : alors que les premiers présentent davantage de problèmes dentaires, psychotiques, et de troubles liés à l'usage de drogues, les seconds **souffrent principalement de maladies chroniques, de troubles fonctionnels, d'hypertension, et des conséquences de taux élevés de cholestérol**⁴⁰. Enfin, de nombreux travaux s'intéressent aux « **comportements à risque** » des jeunes⁴¹ et en déduisent qu'ils « *deviennent un marqueur de plus en plus significatif des populations défavorisées ou dépressives. Ils deviennent aussi une sorte de refus emblématique d'une civilisation prudente* » à laquelle il leur est difficile d'adhérer car « *pour avoir envie de protéger sa santé (...) il faut tenir suffisamment à la vie* »⁴². Les conditions de vie du jeune sans-domicile l'entraînent finalement dans une logique de survie au jour le jour, qui rend difficile la prise en compte de stratégies à plus long terme comme celle touchant à la santé⁴³.

Plusieurs rapports du Haut comité de la santé publique (1995 et 1997) sur la santé des jeunes mettent l'accent sur la forte mortalité des 15-24 ans due aux accidents et aux suicides, par rapport aux autres pays européens. Ils insistent sur la **nécessité de renforcer la prévention vis-à-vis des enfants et adolescents issus de familles défavorisées**. En outre, les disparités d'accessibilité aux ressources sanitaires (coût, distance en raison d'une densité d'équipement inégale, culture et éducation à la santé) viennent redoubler les inégalités de conditions de vie durant l'enfance⁴⁴. L'accès aux soins est souvent difficile pour les sans domicile en général, et d'autant plus pour les jeunes sans-domicile qui possèdent rarement une carte de Sécurité sociale ou les papiers nécessaires à son obtention (le jeune est mineur ou n'a jamais travaillé, ou est inscrit sur la carte d'un des parents dont il s'est séparé, ou en situation irrégulière en France ou à Paris) : 18 % des jeunes sans domicile de moins de 25 ans

³⁹ Choquet M. et Ledoux S., *Adolescents Enquête nationale Le temps des premières expériences sexuelles*, Les Editions de l'INSERM, Paris, 1994 ; Choquet M. et Ledoux S., « Les adolescentes. Comment filles et garçons passent différemment de l'enfance à l'âge adulte », in *La Santé des Femmes* (sous la dir. de Saurel-Cubizolles M-J. et Blondel D.), Flammarion, Paris, 1996 ; Organisation mondiale de la santé, *The Health of Youth. A Cross-National Survey*, WHO Regional Publications, World Health Organization Europe, 1997, European series n° 69.

⁴⁰ Gelberg L., Linn L., Usatine R. et Smith M., « Health, Homelessness, and Poverty. A Study of Clinic Users », *Arch. Intern. Med.*, 150, 1990.

⁴¹ Simons R-L., Whitbeck L-B., Conger R-D. et Melby J-N., « The Effect of Social Skills, Values, Peers, and Depression on Adolescent Substance Use », *Journal of Early Adolescence*, 11 (4), 1991 ; Tursz A., Souteyrand Y. et Salmi R., *Adolescence et risque*, Syros, Paris, 1991 ; Vega W-A., Zimmerman R-S., Warheit G-J., Apospori E. et Gil A-G., « Risk Factors for Early Adolescent Drug Use in Four Ethnic and Racial Groups », *American Journal of Public Health*, 83 (2), 1993.

⁴² Haut comité à la santé publique, « Santé des enfants, santé des jeunes », rapport pour la Conférence nationale de la santé et le Parlement, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Paris, 1997, cité par Firdion, 2000, *op. cit.*

⁴³ Rosenthal D., Moore S. et Buzwell S., « Homeless youths : sexual and drug-related behaviour, sexual beliefs and HIV/AIDS risk », *AIDS Care*, 6 (1), 1994.

⁴⁴ Picheral H., « Risques et inégalités de santé : de la salubrité à l'équité », *Hérodote*, 92, 1999.

interrogés à Paris en 1995 n'ont aucune protection maladie, contre 13 % des sans-domicile de 35 à 39 ans et 11 % des 50 à 59 ans⁴⁵.

Le jeune sans-domicile est davantage dépressif, notamment les jeunes qui ont quitté le domicile parental avant 16 ans, comme nous l'avons vu plus haut.

Le jeune sans-domicile est **plus fréquemment victime de violences physiques et sexuelles que les jeunes logés**. Si les violences physiques semblent concerner plus souvent les garçons, les violences sexuelles touchent davantage les filles sans pour autant épargner les garçons⁴⁶.

Enfin, les études mettent en avant une **consommation d'alcool et de drogue non négligeable** au sein de cette catégorie de la population, notamment dans le cadre de « rites initiatiques »⁴⁷. C'est particulièrement le cas pour les « zonards » (encadré n°3).

La santé des jeunes relève donc d'un ensemble de comportements et processus qui par leur imbrication sont difficilement analysables. Ainsi les jeunes de milieux défavorisés présentent un « capital santé » plus faible et les jeunes sans domicile sont issus en majorité de ces classes sociales. Cependant, la vie dans la rue dégrade la santé (accidents, agressions, mauvaise hygiène, carence du régime alimentaire,...). Il faut donc considérer une diversité de facteurs lorsqu'on recherche la cause d'un mauvais état de santé chez le jeune sans-domicile.

La sortie de l'errance

La connaissance du devenir des jeunes sans-domicile est particulièrement faible⁴⁸. En particulier, on ne connaît pas bien les processus qui amènent une population anciennement placée à se reconstruire, à s'insérer et à devenir autonome⁴⁹. Ce déficit de connaissance rejoint un problème plus général concernant les recherches sur les sans-abri, à savoir la difficulté à mener des études longitudinales sur une population mouvante⁵⁰. Par conséquent, les analyses des trajectoires de sortie des jeunes sans-domicile se fondent essentiellement sur une comparaison des différentes tranches d'âge de ce groupe.

Des trajectoires de sortie marquées selon le sexe

Tableau n°6 : Répartition selon le sexe et l'âge

⁴⁵ Lecomte T., Mizrahi An. et Mizrahi Ar., *Santé et recours aux soins, in Vie et santé des personnes sans domicile à Paris* (sous la dir. de Firdion J-M., Marpsat M., Lecomte T., Mizrahi An. et Mizrahi Ar.), CREDES, Paris, 1998.

⁴⁶ Choquet M., « La consommation de drogues illicites chez les adolescents. A propos d'une enquête épidémiologique conduite en 1993 auprès de 12 391 adolescents de 11 à 19 ans », *Bulletin de l'Académie nationale de Médecine*, 179 (2), 1995 ; Stiffman A-R., « Physical and Sexual Abuse in Runaway Youths », *Child Abuse and Neglect*, 13, 1989. Yates G-L., McKenzie R., Pennbridge J. et Cohen E., « A Risk Profile Comparison of Runaway and Non- Runaway Youth », *American Journal of Public Health*, 78 (37), 1988.

⁴⁷ Association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale, *op. cit.*, p. 32.

⁴⁸ Dans sa revue de littérature sur les jeunes sans-domicile, Jean-Marie Firdion (2000) conclut sur la nécessité de mener des recherches dans ce sens pour « savoir si les SDF sont le devenir des jeunes errants ».

⁴⁹ Frechon I., « Situation sociale et familiale de jeunes femmes après un placement au cours de leur adolescence », Colloque « Le devenir des enfants de familles défavorisées en France », 1^{er} avril 2004 ; Corbillon M., Assaïly J-P., Duynme M., « L'aide sociale à l'enfance : dépendance et devenir adulte des sujets placés », *Population*, 2, 1988, pp. 473-479.

⁵⁰ Voir la fiche n°11 : « Observation des personnes sans-domicile. État de la connaissance actuelle ».

Age	Répartition selon le sexe			Répartition selon l'âge
	Hommes	Femmes	Ensemble	
16 à 18 ans	30	70	100	18
19 à 21 ans	57	43	100	39
22 à 24 ans	81	19	100	43
Total	63	37	100 (n = 461)	100 (n = 461)

Source : enquête INED sur les jeunes sans domicile et en situation précaire, 1998.

Comme on le voit sur le tableau ci-dessus, la proportion de femmes parmi les jeunes sans-domicile diminue avec l'âge, tandis qu'inversement celle des hommes augmente. Cette divergence de la structure par âge entre les jeunes hommes et les jeunes femmes enquêtés par l'Ined reflète des parcours différenciés. Les garçons, plus âgés, dorment plus souvent dans des centres d'hébergement d'urgence, dans des squats ou dans l'espace public. Les filles, plus jeunes, bénéficient plus souvent d'hébergement de longue durée : ce sont surtout des filles ayant quitté le domicile parental avant l'âge de 16 ans pour être placées dans un foyer socio-éducatif. Isabelle Frechon qui s'est intéressée à leur trajectoire montre **qu'après une instabilité résidentielle de trois ans en moyenne, ces jeunes femmes se stabilisent dans le logement** (encadré n°4).

Parfois, les femmes sortent du champ de l'enquête mais restent dans des situations marginales : la prostitution ou la prison, le logement aidé comme les centres maternels ne sont pas pris en compte par l'enquête Ined.

Enfin, comme pour les hommes, la part des femmes provenant de l'étranger augmente lorsque l'âge s'élève.

Encadré n°4 : L'insertion sociale et familiale de jeunes femmes anciennement placées en foyer socio-éducatif, une question de temps⁵¹

L'étude transversale souligne qu'au moment de l'enquête, un peu moins d'une jeune femme sur cinq n'avait pas encore accès à l'autonomie, généralement des personnes dont la sortie du foyer est récente. L'hypothèse selon laquelle la sortie du foyer est suivie d'une phase de précarité est confirmée et complétée par la mise en œuvre d'une étude longitudinale à partir des récits de vie des « ex-placées ».

Les allers-retours entre autonomie et dépendance qui suivent la sortie du foyer pour ces jeunes filles s'apparentent en fait aux comportements des jeunes en général au cours de cette phase transitoire du passage à l'âge adulte. A la différence que celles-ci ont davantage recours aux systèmes d'aide sociales résidentielles (FJT, Foyer maternel, ...) en raison de la faiblesse de leur réseau familial. En outre, les « ex-placées » réalisent, comparativement au reste de la population, leur transition vers l'autonomie, de façon précoce.

Deux moyens leur permettent d'accéder à l'autonomie financière : le travail ou/et la vie conjugale, le « mode individuel » ou le « mode matrimonial »⁵². Ces trajectoires domestiques sont

⁵¹ Enquête menée par Isabelle Frechon auprès de 136 jeunes femmes entrées et sorties du foyer le *Caligo* entre 1982 et 1996. L'objectif est de reconstruire les trajectoires résidentielles, familiales et professionnelles des « ex-placées » depuis leur sortie du *Caligo*. : Frechon I., *L'insertion sociale et familiale de jeunes femmes anciennement placées en foyer socio-éducatif*, Thèse doctorale de démographie et de sociologie sous la direction de Catherine Bonvalet, Paris, Université de Paris X – Nanterre, 2003 ; Frechon I., « Etre placées à l'adolescence... et après ? : témoignages et devenir de jeunes filles ayant vécu au foyer Le Caligo », Département Recherches, études, développement, Centre national de formation et d'études de la protection judiciaire de la jeunesse, *Etudes et Recherches*, 4, 2001 ; Frechon I., « Situation sociale et familiale de jeunes femmes après un placement au cours de leur adolescence », Colloque « Le devenir des enfants de familles défavorisées en France », 1^{er} avril 2004.

comparables à celles des autres jeunes de leur âge dans la mesure où l'une des transitions du passage à l'âge adulte se caractérise par le fait de vivre soit avec un conjoint, soit seule. Toutefois, celle-ci apparaît précocement dans la vie de ces jeunes en comparaison à la population française féminine du même âge.

L'absence ou la faiblesse de solidarité familiale à une période de la vie où elle est souvent très sollicitée par les jeunes en est la principale raison. Celle-ci ne favorise pas la poursuite ou la reprise des études – bien que pour la plupart d'entre elles, elles ont connu des échecs et ruptures scolaires précoces – mais contraignent ces jeunes femmes à accéder le plus rapidement possible à l'emploi quel qu'en soit sa précarité.

Un processus de sortie progressif

La sortie de l'errance est progressive : des allers et retours entre différentes formes d'hébergement et de logement précèdent une stabilité éventuelle. Les visions de la sortie sont variables. En général, domine l'idée de l'insertion par l'accès à un logement et à un emploi. Des travaux indiquent également qu'une rupture identitaire est une condition au processus de sortie.⁵³ C'est pourquoi le processus de sortie peut finalement échouer alors qu'il a été amorcé, le jeune n'arrivant pas à assumer cette rupture.

La tranche la plus jeune semble sortir de l'exclusion liée au logement

La comparaison entre le profil de la frange la plus jeune et celui de la tranche la plus âgée des jeunes sans-domicile suggère l'hypothèse d'un renouvellement au sein de ce groupe.

En effet, leurs caractéristiques présentes et passées, ainsi que leurs trajectoires diffèrent⁵⁴. Ainsi par exemple, les plus jeunes déclarent plus fréquemment avoir vécu des événements graves (mis à part le passage par la prison) que les plus âgés, et ils ont un passé familial plus difficile⁵⁵. Il ne s'agit pas d'un simple effet de mémoire qui signifierait que les plus âgés ont « oublié » des événements qui restent pourtant récents. Ce constat invite à penser que certains jeunes sans-domicile au passé difficile s'en sortent par la suite, ou du moins, sortent du champ de l'enquête Ined. Pour confirmer cette hypothèse, il faudrait soit suivre une cohorte de jeunes pendant plusieurs années, soit s'intéresser à des populations de jeunes précaires afin de voir si certains d'entre eux ne sont pas passés auparavant par la condition de sans-domicile⁵⁶.

Cependant, la répartition par âge des hommes sans domicile âgés de 16 à 25 ans montre que le nombre d'hommes sans domicile augmente avec l'âge et ce quelle que soit leur trajectoire familiale ou géographique. Par conséquent, si certains parmi les plus jeunes du groupe sortaient au cours du temps du champ de l'enquête, en revanche, d'autres jeunes, à un âge plus tardif que les premiers, se retrouveraient confrontés à des problèmes d'exclusion du logement⁵⁷.

⁵² Blöss T., Frickey A., Novi M., « Modes d'entrée dans la vie adulte et trajectoires sociales des femmes mariées », *Population*, n°3, Mai-Juin 1994, p. 639.

⁵³ Aubré L., Wallez P., 2005, *op. cit.*

⁵⁴ Marpsat M., Firdion J-M., *op. cit.*

⁵⁵ Firdion J-M., Marpsat M., Meron M., *op. cit.*

⁵⁶ Une enquête de l'Ined est en cours.

⁵⁷ *Ibid.*